

# Réglement appliqué lors des randonnées 2016

## Lors de l'inscription :

Présenter les papiers des chevaux  
Présenter les attestations d'assurance



## Respecter les règles de sécurité et de courtoisie pendant la randonnée :



Effectuer des dépassements dans le respect de la sécurité des uns et des autres  
Demander l'autorisation de dépasser et dépasser à allure modérée et maîtrisée

## Lors des pauses :

Pour les attelages, deux solutions :

☀ soit dételer le cheval de la voiture et l'attacher

☀ soit le meneur reste dans la voiture aux guides de son cheval

Le cheval sera attelé à la voiture juste avant de partir

Les cavaliers ne doivent pas venir se restaurer sur le lieu de la pause avec leur cheval

Les chevaux doivent être attachés à la ficelle de la ligne de corde  
(non pas directement à la ligne de corde)

**Si un randonneur refuse ces consignes, il ne sera pas accepté à la pause**



**Les randonneurs qui ne respectent pas ce règlement pourront être exclus de la randonnée**

**Ce règlement a été voté le 4 mars par le Conseil d'Administration d'EquiLiberté 79**

Par des Randonneurs  
Pour les Randonneurs

  
**EquiLiberté 79**  
Fédération départementale